

STUPÉFIANTS INTERDITS

Interdiction générale de consommation.



RÈGLEMENTATION :

L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiantes est puni d'un an d'emprisonnement et de 3 750€ d'amende.

(Article L.3421-1 du Code de la santé publique)

0800 23 13 13

(Appel anonyme et non surtaxé, Drogue Info Service)

La conduite sous l'influence de stupéfiants est sanctionnée pénalement.